BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1420

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

751 252 834 RCS Rennes.
TECHYDRO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle la Motte, 35131 Chartres-de-Bretagne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : TECHYDRO société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, Siège social : ZI La Motte - 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE 751 252 834 RCS RENNES HEREL société par actions simplifiée au capital de 290.000 euros, Siège social : 10 rue de la Communauté – Parc d'activités de Viais – 44860 PONT-SAINT-MARTIIN 531 001 824 RCS NANTES AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE HEREL SAS PAR TECHYDRO SAS Suivant acte sous seing privé en date du 10 mai 2021, les sociétés ci-dessus ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption, par la société TECHYDRO SAS, de sa filiale dont elle est associée unique, la société HEREL SAS qui ferait apport de la totalité de son actif évalué à 765.096 euros moyennant la prise en charge de son passif évalué à 270.055 euros, soit un apport net d'un montant de 495.041 euros. La fusion sera réalisée avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021. S'agissant de l'absorption par une société d'une société dont elle est associée unique, il n'y a pas lieu à création d'actions nouvelles à attribuer. Il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. En outre, la fusion n'entraînera ni constatation d'une prime de fusion ni augmentation de capital au niveau de la société absorbante. Le montant prévu du mali de fusion s'élève à 164.959 euros. Le projet de fusion a été déposé, au nom des deux sociétés, aux greffes des Tribunaux de Commerce de RENNES et de NANTES, le 10 mai 2021. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis..